

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 447

présenté par

Mme Bassire, M. Acquaviva, M. Guy Bricout, Mme Froger, M. Castellani, M. Colombani, M. Jean-Louis Bricout, M. de Courson, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Pancher, M. Panifous, M. Serva et M. Taupiac

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 415, insérer l'alinéa suivant :

« Le ministère de la justice s'engage également à réduire les délais de décaissement de la rétribution des avocats au titre de l'aide juridictionnelle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amende vise à accélérer le paiement des avocats au titre de l'aide juridictionnelle (AJ). Les délais sont bien trop longs, notamment dans les territoires ultramarins, les avocats doivent parfois attendre plusieurs mois avant d'être payés.

Cette situation n'est plus acceptable, au cours de la programmation, en plus de la revalorisation du montant de l'AJ, l'État doit tout mettre en oeuvre pour réduire ces délais de paiement. Dans les territoires où ces délais sont les plus élevés - de l'ordre de 4 mois - le ministère devrait se fixer pour objectif de les diviser *a minima* par deux.